



American Bullshooter Darts

Verband Schweiz
 c/o Daniel Schnider
 Hauptstrasse 2
 1713 St. Antoni
 tél.: 079 206 68 32
 schnoedi@sensemail.ch

nom de l'équipe:

à remplir par le secrétariat

saïson

catégorie

a b c

capitaine

e-mail:

n° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

n° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

n° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

n° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

n° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

n° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

N° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

N° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

N° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

N° A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
date de naissance	
téléphone	

café/restaurant

installateur des jeux

nom du local	
rue	
cp / lieu	
n° tél.	
e-mail	
jours fermés	

nom / prénom	
rue	
cp / lieu	
n° tél.	
e-mail	
nombre d'appareils posés:	

les soussignés déclarent avoir lu et accepté les conditions générales de la ligue bullshooter

date et signature du restaurateur

date et signature de l'installateur des jeux

--

--



La forme féminine ou masculine utilisée dans le texte vaut pour les deux sexes.

Conditions générales pour les équipes de ligue

1. GÉNÉRALES

Tout le déroulement de la ligue A.B.D.V.S. est défini dans le règlement de la ligue. Ensemble avec l'aperçu des taxes d'inscription ils constituent l'élément essentiel des conditions générales de la ligue.

2. LICENCES

Chaque joueur doit être en possession d'une licence valable de l'A.B.D.V.S.

Une licence valable de l'A.B.D.V.S. permet de participer à tous les tournois de cette association.

Une licence A.B.D.V.S. coûte CHF 40.00 par année. Elle doit être payée même si le joueur ne joue jamais.

3. COTISATIONS

La taxe d'inscription par team dépend la force de la ligue (a/b/c) et de la grandeur du groupe:

Grandeur du groupe	unité de 6	unité de 7	unité de 8	unité de 9	unité de 10	unité de 11	unité de 12
Ligue C	350.00	420.00	490.00	560.00	630.00	700.00	770.00
Ligue B	350.00	420.00	490.00	560.00	630.00	700.00	770.00
Ligue A	350.00	420.00	490.00	560.00	630.00	700.00	770.00

4. RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE

L'hôte et l'installateur se tiennent solidairement responsable avec leurs signatures pour le paiement des cotisations. Les cotisations d'inscriptions sont à payer avant le début de la ligue.

5. NON PRÉSENTATION

Quand une équipe inscrite se retire de la ligue, elle doit payer les indemnités suivantes :

30 jours avant début de la ligue : CHF 100.00 / 20 jours avant début de la ligue : CHF 200.00

Moins de 20 jours avant le début de la ligue ou pendant : toute la cotisation doit être payée. L'équipe qui retire pendant la ligue, les amendes selon point 2.8.1. pour « pas présenter » doivent être payées en plus.

6. LIEU DE JURIDICTION

En cas de litiges le domicile du président de l'A.B.D.V.S. tient lieu de for juridique.

A.B.D.V.S.
Le président

A.B.D.V.S.
le secrétariat